

COMPTE-RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 07 août 2020

Présents :

MMES Brigitte BOCHATON – Clémence GESLAIN - Catherine FAIVRE – Céline MITHIEUX – Claire PRESCHOUX – Séverine SUCHERE

MM. Pierre-Louis BESSON – Julien BOURGEOIS – Thierry DUBOIS – Franck EGARD – Antoine FATIGA – Olivier MARMET – Luis-Michel RODRIGUEZ – Julien ROUTIN – Bruno STELLIAN – Laurent TOCHON

Excusés :

Eva CAPIZZI donne pouvoir à Brigitte BOCHATON
Marie-Laure CHEVALLIER donne pouvoir à Claire PRESCHOUX
Benoît CHIRON donne pouvoir à Clémence GESLAIN
Isabelle DAILLE donne pouvoir à Bruno STELLIAN
Isabelle GEINDRE donne pouvoir à Julien ROUTIN
Laurence FRAN CART donne pouvoir à Julien BOURGEOIS
Berthe-Ange LAUDET donne pouvoir à Franck EGARD
Mathias LEBLOIS donne pouvoir à Olivier MARMET
Fabien OLKOWICZ donne pouvoir à Pierre-Louis BESSON
Claire PEREZ donne pouvoir à Séverine SUCHERE
Cyril MONIOT

Brigitte BOCHATON invite le Conseil Municipal à désigner le secrétaire de séance :
Antoine FATIGA.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation des délégués du conseil municipal et de ses suppléants en vue du renouvellement de la série 2 du Sénat

En application du décret du 29 juin 2020 publié le 30 juin, portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, le renouvellement de la moitié des sièges du Sénat aura lieu le 27 septembre 2020.

Les sénateurs sont renouvelés tous les 3 ans par « série » pour 6 ans, par un collège de grands électeurs, composé essentiellement de conseillers municipaux.

Le renouvellement concerne les sénateurs des départements de la série 2 dont la Savoie fait partie.

L'élection des délégués et suppléants des conseils municipaux (les grands électeurs) est fixée au 10 juillet, date impérative.

Suite à l'annulation du précédent scrutin, le conseil municipal est convoqué par arrêté préfectoral du 29 juillet 2020 fixant pour la commune de Jacob Bellecombette la nouvelle élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue du renouvellement de la série n°2 du Sénat du 27 septembre 2020.

Dans les communes de 1000 à 8999 habitants, les délégués des conseils municipaux et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux :

- type de scrutin : scrutin de liste (délégués et suppléants) suivant le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage (remplacement du nom d'un ou de plusieurs candidats par celui ou ceux d'un ou de plusieurs candidats) ni vote préférentiel (modification de l'ordre de présentation des candidats sur une liste).
- parité et alternance des listes de candidatures : les listes de candidats complètes ou incomplètes doivent être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.
- ordre de classement : les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du maire avec les délégués en premier, puis les suppléants par ordre de présentation sur la liste.
- les députés, sénateurs, conseillers régionaux et conseillers départementaux ne peuvent être désignés délégués, élus ou de droit, par les conseils municipaux dans lesquels ils siègent.
- un conseiller municipal empêché d'assister à la réunion peut donner à un autre conseiller municipal de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Chaque conseiller municipal ne peut être titulaire que d'un seul pouvoir. Dans le cas où un conseiller municipal aurait reçu plusieurs pouvoirs, seul le pouvoir établi en premier est valable.
- constitution du bureau électoral : le bureau électoral est présidé par le Maire ou à défaut dans l'ordre du tableau, par un adjoint ou un conseiller municipal. Il comprend en outre, les 2 membres les plus âgés et les 2 membres les plus jeunes, présents à l'ouverture du scrutin, soit Pierre-Louis BESSON, Bruno STELLIAN, Clémence GESLAIN et Céline MITHIEUX. Le bureau électoral est donc composé le jour du scrutin.

La commune de Jacob-Bellecombette doit élire 15 délégués titulaires et 5 délégués suppléants parmi ses conseillers municipaux. Le vote se fait sans débat au scrutin secret.

A l'unanimité, par 26 voix, le conseil municipal décide d'élire la liste « Isabelle GEINDRE » :

Titulaires : Isabelle GEINDRE
Bruno STELLIAN
Claire PRESCHOUX
Olivier MARMET
Marie-Laure CHEVALLIER
Julien BOURGEOIS
Séverine SUCHERE
Fabien OLKOWITZ
Berthe-Ange LAUDET
Cyril MONIOT
Laurence FRANCCART
Thierry DUBOIS
Claire PEREZ
Antoine FATIGA
Catherine FAIVRE

Suppléants : Pierre-Louis BESSON
Eva CAPIZZI
Laurent TOCHON
Céline MITHIEUX
Julien ROUTIN

Après un tour de table, **Brigitte Bochaton** lève la séance.